16° R
32951

que sais-je ?

LES TECHNIQUES BANCAIRES

JEAN RIVOIRE

PRESSES UNIVERSITAIRES DE FRANCE

DL-10121991-36389

1363168

Les techniques bancaires

NC 33

QUE SAIS-JE ?

Les techniques bancaires

JEAN RIVOIRE

Troisième édition mise à jour

22e mille

16° R
32951

DU MÊME AUTEUR

AUX PUF, DANS LA MÊME COLLECTION

Histoire de la banque, n° 456.
L'épargne, n° 822.
Les banques dans le monde, n° 1769.
L'économie mondiale depuis 1945, n° 1856.
Histoire de la monnaie, n° 2237.
Les énigmes économiques, n° 2433.
Le système financier international, n° 2490.

CHEZ D'AUTRES ÉDITEURS

Techniques et découvertes :

A la recherche du monde marin (avec Pierre de Latil), Paris, Plon, 1954.
Traité de plongée (avec Jacques Guillerme), Paris, Dunod, 1955.
Trésors engloutis (avec Pierre de Latil), Paris, Plon, 1959.
Euratom (avec Daniel Dollfus), Paris, Les Productions de Paris, 1959.
How to introduce the law into the space, Washington, US Government Printing Office (Legal Problems of Space Exploration), 1961.
Auguste Piccard et l'exploration verticale (avec Pierre de Latil), Paris, Seghers, 1962.

Economie et finance :

Géographie économique, Paris, Les Cours de Droit, 1967, 1969 et 1971.
Jalons vers l'avenir, Paris, L'Opinion, 1972.
L'inflation, Paris, Editions France-Empire, 1973.
Les problèmes monétaires internationaux, Paris, Journal officiel (Avis et rapports du Conseil économique et social), 1976.
Les monnaies dans l'ordre ou dans le désordre, Paris, Editions de l'Epargne, 1977.
Les contraintes de la liberté, Paris, Editions de l'Epargne, 1977.
Les chemins de l'épargne, Paris, Editions de l'Epargne, 1978.
Le Crédit Lyonnais, histoire d'une banque, Paris, Cherche-Midi Editeur, 1989.

Poésie :

Incertitudes, Paris, La Plume d'Or, 1960.
La chanson grise, Paris, Editions de l'Athanor, 1978.

Humour :

Drôles de citations, Paris, Dunod, 1987.
Vacheries, petit dictionnaire des insolences, Paris, Cherche-Midi Editeur, 1990.

ISBN 2 13 043861 x

Dépôt légal — 1re édition : 1986
3e édition mise à jour : 1991, novembre

© Presses Universitaires de France, 1986
108, boulevard Saint-Germain, 75006 Paris

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE R.F. IMPRIMÉS

INTRODUCTION

Le commerce de l'argent : voilà ce que font les banques. Mais, comme le commerce en général, le commerce de l'argent peut se faire de plusieurs façons différentes.

La plus habituelle consiste à acheter pour revendre : la banque se procure des liquidités auprès de certains clients qui deviennent ses créanciers ; elle s'en sert pour faire crédit à d'autres clients (ou éventuellement aux mêmes, mais dans un contexte différent) qui deviennent ses débiteurs. Les liquidités ainsi collectées constituent donc la matière première du crédit ; pour la banque, elles apparaissent comme des ressources et figurent, en tant que telles, au passif du bilan. Quant aux crédits, s'ils ne sont pas effectivement utilisés par le bénéficiaire, la banque doit les considérer comme des engagements hors bilan ; dès leur utilisation, ils apparaissent comme des emplois et figurent, en tant que tels, à l'actif du bilan.

Ces opérations, dites « de clientèle », se font à forte marge, ce qui veut dire que la rémunération prélevée (généralement en forme de taux d'intérêt) sur les clients débiteurs est beaucoup plus élevée que la rémunération versée aux clients créditeurs. Bien sûr, les clients créditeurs pourraient obtenir un meilleur rendement en faisant eux-mêmes des prêts sans passer par la banque ; mais alors, leurs fonds seraient indisponibles jusqu'au

remboursement des prêts. Le fait de déposer ces fonds dans une banque leur permet d'en faire usage très commodément dès que le besoin s'en fait sentir ou, le cas échéant, dans un délai convenu à l'avance. En somme, ce qui incite les clients créditeurs à confier leurs liquidités à la banque, c'est que celle-ci les aide à en assurer la gestion. L'argent qui arrive dans une banque est donc susceptible d'en repartir très vite ; mais les départs seront compensés par de nouvelles arrivées, de telle sorte que la banque disposera au total de fonds stables lui permettant de faire crédit pour des durées relativement longues. Tel est le mécanisme de la « transformation » : la banque utilise couramment des ressources courtes pour produire des emplois longs.

Nos deux premiers chapitres concerneront donc respectivement :

— la gestion des liquidités (ressources de clientèle) ;
— la distribution du crédit (emplois de clientèle).

Ressources et emplois de clientèle ne se font pas nécessairement équilibre. Certaines banques sont excédentaires en ressources, d'autres en emplois ; elles sont donc conduites, suivant le cas, à prêter ou emprunter à des confrères. Alors même que l'équilibre est réalisé globalement, des appoints peuvent être nécessaires à telle ou telle échéance, dans telle ou telle monnaie ; ainsi par exemple, une banque française peut avoir besoin tout à la fois de placer des francs collectés par ses agences en France et d'emprunter des dollars pour approvisionner ses agences aux Etats-Unis. Plus généralement, toutes les banques sont amenées à traiter les unes avec les autres pour répondre à des besoins ou pour saisir des occasions. Dans les comptes de chacune d'entre elles, on trouve des opérations interbancaires au passif (ressources provenant des confrères), à l'actif

(emplois chez les confrères) et hors bilan (engagements donnés ou reçus). Il n'est pas rare que les opérations interbancaires portent, au total, sur des montants aussi importants, voire plus, que les opérations de clientèle. Mais elles se font à faible marge, de telle sorte que, tout en gonflant le bilan, elles n'influent guère sur le compte d'exploitation.

Ces opérations interbancaires feront l'objet de notre troisième chapitre. Nous y inclurons les relations des banques avec l'institut d'émission.

On peut aussi commercer en se cantonnant dans un rôle de courtier. Quand une banque pratique le courtage de l'argent, cela veut dire qu'elle facilite la rencontre entre apporteurs et utilisateurs de capitaux, mais sans nécessairement s'interposer ; si, par la suite, les apporteurs décident de reprendre leur mise avant le terme convenu, ils ne seront pas assurés de trouver la contrepartie auprès d'une banque et devront donc la rechercher sur les marchés, à des conditions qui dépendront de l'offre et de la demande.

Les banques interviennent assez fréquemment sur les marchés pour leur propre compte, soit comme utilisateurs, soit comme apporteurs de capitaux. Dans le premier cas, il s'agit de renforcer leurs fonds propres ou de se procurer un volant de ressources stables ; les montants ainsi collectés figurent au passif du bilan. Dans le second cas, il s'agit de financer des sociétés avec lesquelles elles ont des liens particuliers ou tout simplement d'employer un surplus de liquidités ; les montants correspondants figurent à l'actif.

Il peut arriver aussi qu'une banque, sans être partie prenante, se porte garante de l'opération. En ce cas, le montant de la garantie apparaît comme un engagement hors bilan.

Mais, en règle générale, les interventions des banques

sur les marchés de capitaux consistent essentiellement en prestations de services liées à leur rôle de courtier. On n'en trouve pas trace dans les bilans, alors même que certains établissements s'y consacrent pour une part importante, parfois prépondérante, de leur activité. Ce sera l'objet du quatrième chapitre.

Sauf mention contraire, tous les développements qui vont suivre concernent la France.

Bien que nous nous référions systématiquement aux banques, il ne faut pas perdre de vue que certaines fonctions bancaires peuvent être remplies par d'autres organismes tels que : sociétés financières, caisses d'épargne, Administration des postes (Caisse Nationale d'Epargne, chèques postaux), Caisse des Dépôts et Consignations, Trésor public.

CHAPITRE PREMIER

LA GESTION DES LIQUIDITÉS

Les banques accueillent les dépôts de leurs clients sur des comptes à vue, qui ne reçoivent pas ou presque pas d'intérêt mais sont assurés d'une parfaite liquidité.

Les ressources ainsi collectées étant destinées à nourrir des crédits, un problème se pose : faire en sorte que les dépôts, tout en étant individuellement liquides, restent globalement à peu près stables. Autrement dit, les sommes collectées doivent pouvoir circuler d'un compte à l'autre sans nécessairement sortir du circuit bancaire. Des moyens de paiement très divers ont été conçus à cette fin.

Les clients ont l'habitude de garder en compte à vue ce qu'il faut pour faire face, dans le proche avenir, à leurs besoins de paiement prévisibles. Rien ne les empêche, bien sûr, de placer en banque des sommes plus importantes. Mais alors, la concurrence aidant, ils exigent de recevoir une certaine rémunération. C'est dire qu'à côté des dépôts à vue, il y a place pour divers types de placements un peu moins liquides mais mieux rémunérés. Du point de vue des banques, cela représente des ressources plus chères mais plus stables. Dans beaucoup d'établissements, les ressources de clientèle se partagent à peu près par moitié entre les dépôts à vue et ces pla-

cements que l'on dit liquides (mais qui ne le sont pas tout à fait).

Le présent chapitre sera donc divisé en trois parties : les comptes en banque, les moyens de paiement, les placements liquides.

I. — Les comptes en banque

S'il existe bien des façons d'entrer en contact avec une banque, cela commence presque toujours par l'ouverture d'un compte. Au départ, le client apporte à la banque une certaine somme d'argent ; ou bien, ce qui revient au même, il renonce à retirer une somme d'argent qui a été mise à sa disposition dans cette banque. La somme en question est inscrite dans un compte à vue à son nom, ce qui signifie qu'il peut la récupérer à tout instant sur simple demande. Par la suite, le montant du compte évoluera en hausse ou en baisse pour enregistrer les nouveaux apports, les retraits, plus généralement les diverses opérations effectuées entre le client et la banque ; il tiendra compte aussi des transferts qui auront lieu en provenance ou à destination d'autres comptes.

Voilà bien le point essentiel : dès lors qu'un grand nombre d'agents économiques sont titulaires d'un compte en banque, chacun d'entre eux peut effectuer un grand nombre de paiements ou d'encaissements par simple jeu d'écritures, sans avoir à manipuler pièces ou billets ; c'est évidemment plus sûr et plus pratique. Les agents économiques sont donc enclins à déposer en banque l'ensemble de leurs avoirs et de leurs recettes, quitte à retirer de temps à autre ce qu'il faut d'espèces (c'est-à-dire de pièces et de billets) pour pourvoir à leurs menues dépenses. La possession d'un compte, qui passait naguère pour un signe de distinction, est devenue l'une des composantes les plus banales de la vie moderne, à tel point que l'article 58 de la loi bancaire du 24 janvier 1984 en a fait un droit : « Toute personne qui s'est vu refuser l'ouverture d'un compte de dépôt par plusieurs établissements de crédit et qui, de ce fait, ne dispose d'aucun compte, peut demander à la Banque de France de lui désigner

de vente. Calls et puts s'achètent à un prix librement débattu que l'on appelle la *prime*. Les acheteurs de calls n'exerceront effectivement leurs droits que si le cours s'est élevé au-dessus du prix d'exercice, les acheteurs de puts que si le cours est descendu au-dessous du prix d'exercice ; l'opération pourra alors être pour eux très largement bénéficiaire. Dans le cas contraire, ils renonceront à exercer leur droit ; l'opération sera alors déficitaire, mais le déficit sera limité au montant de la prime. On peut donc dire que les acheteurs d'options cherchent à spéculer sur (ou à se couvrir contre) une forte variation des cours. Inversement, les vendeurs d'options spéculent sur la stabilité des cours.

Transactions à terme, contrats de swaps, achats et ventes d'options peuvent se conclure par négociations privées de gré à gré ou par prise de position sur un marché organisé. Les banques sont fréquemment appelées à y intervenir, soit pour leur propre compte, soit pour le compte des clients. Dans ce dernier cas, elles se comportent parfois comme de simples courtiers ; mais il leur arrive aussi de fournir elles-mêmes la contrepartie.

ÉPILOGUE

Gestion des liquidités, distribution du crédit, opérations interbancaires, marchés de capitaux : ces quatre têtes de chapitre nous ont permis de passer en revue l'essentiel des techniques bancaires.

Certes, d'un chapitre à l'autre, les interférences ne manquent pas. Rappelons-nous. Les effets de commerce et les cartes de paiement sont à la fois véhicules de liquidités et supports de crédit. Le marché des eurodevises, essentiellement interbancaire au départ, sert aujourd'hui à gérer des liquidités, distribuer du crédit, placer des valeurs mobilières. Les fonds d'investissement, conçus pour attirer l'épargne à long terme vers le marché financier, viennent concurrencer les comptes d'épargne et dépôts à terme. Nous pouvons d'ailleurs ajouter que le même mot anglais de *trading* désigne à la fois les interventions sur les marchés monétaire et obligataire, national et international. Les frontières sont de plus en plus floues entre ce qui relève de l'intermédiation bancaire d'une part, de l'intermédiation financière d'autre part.

Qu'est-ce que cela prouve, sinon que la profession bancaire représente un tout pratiquement indissociable ? Beaucoup de banques se sont spécialisées dans telle ou telle catégorie d'opérations ; mais les personnes qui y travaillent et celles qui utilisent quotidienne-

ment leurs services ne peuvent se dispenser d'un corps de connaissances commun, tel que nous l'avons exploré.

Partant de là, rien n'empêche d'aller plus loin pour tirer un meilleur parti des équipements et des techniques, offrir un service plus complet à la clientèle.

Ainsi, à côté des coffres-forts destinés à leurs besoins propres, voilà bien longtemps que les banques en ont installé d'autres pour la location. Dans le même esprit, après avoir apprivoisé l'informatique pour leur propre compte, elles proposent aujourd'hui des services informatisés à leur clientèle d'entreprises. A force de collecter l'épargne longue, elles en sont venues à placer, dans leur clientèle de particuliers, des contrats d'assurance-vie et de capitalisation, ce qui pose d'évidents problèmes de bornage avec une profession voisine.

La complexité croissante des affaires incite les banques à rechercher un nouvel équilibre entre la standardisation des traitements et la personnalisation des services. Cela débouche, vis-à-vis de la clientèle de particuliers, sur la gestion individualisée des patrimoines ; vis-à-vis de la clientèle d'entreprises, sur l'ingénierie financière, les financements de projets, la gestion de trésorerie.

Les services de *gestion patrimoniale* ne se contentent pas de proposer des actions de SICAV, des parts de fonds commun ou de placer des valeurs mobilières en cours d'émission. Ils prennent totalement en charge les portefeuilles boursiers qui leur sont confiés, procédant à des achats, des ventes ou des arbitrages quand l'intérêt du client le justifie, compte tenu de sa situation personnelle, familiale et fiscale. Ils peuvent aussi décider ou proposer des placements dans d'autres domaines, l'immobilier par exemple.

L'*ingénierie financière* porte principalement sur l'évaluation des entreprises et la réalisation de montages plus ou moins complexes, par exemple pour apporter du capital-risque, mettre au point des fusions ou acquisitions, organiser le rachat d'une entreprise par ses salariés (en anglais, LMBO : leveraged management buy-out).

Un autre champ d'application de l'ingénierie financière réside dans les *financements de projets*. En effet, telle entreprise industrielle ou commerciale peut être appelée, un jour ou l'autre, à entreprendre un investissement d'ampleur exceptionnelle. Une fois l'opération menée à bien, elle se sent en mesure d'écouler dans de bonnes conditions les produits qui en résulteront ; mais, en attendant, le montant des dépenses à engager risque d'obérer sa situation financière au point de compromettre la poursuite des autres activités. En pareil cas, la banque peut faire réaliser l'investissement par une société qu'elle crée pour la circonstance et dont elle organise le financement. Comme dans une opération de crédit-bail, l'entreprise s'engage contractuellement à acheter la production de cette société « ad hoc », dans des conditions de prix et de durée qui assurent, à terme, le remboursement de toutes les dépenses en intérêt et capital. Une fois l'amortissement réalisé, la société « ad hoc » n'aura plus qu'à disparaître ou se faire absorber par l'entreprise.

On trouvera peut-être paradoxal d'isoler ainsi certains financements alors que la tendance est au décloisonnement des circuits de l'argent. Le paradoxe n'est qu'apparent. Un marché fluide suppose des partenaires viables.

La *gestion de trésorerie,* plus connue sous son appellation anglaise *cash management,* consistait initialement en un ensemble de procédés, souvent empiriques, éla-

borés par les banques pour accélérer la transmission et l'exécution des ordres de paiement. Il s'agissait de réduire, au profit des clients, ce qu'on appelle en anglais le « float », c'est-à-dire les décalages entre encaissements et décaissements. Le problème se posait surtout pour les règlements internationaux ; sa solution a été largement facilitée, à partir de 1977, par le développement du réseau Swift pour la commutation des messages bancaires.

Une étape suivante a été abordée dans les années 1970 aux Etats-Unis, 1980 en Europe : porter chaque jour à la connaissance des entreprises clientes, sur un terminal d'ordinateur ou une imprimante de télex, la position globale de leurs comptes, en monnaie nationale et en devises, non seulement dans les diverses agences de la banque elle-même mais, le cas échéant, dans d'autres banques à travers le monde.

Certaines banques sont déjà passées à une troisième étape : mettre à la disposition des trésoriers d'entreprise un logiciel et un système de télécommunications qui leur permettent, sans quitter leur bureau, de passer les ordres de paiement et d'obtenir toutes les informations souhaitables sur les changes, les taux d'intérêt ou les marchés de capitaux.

Pour les entreprises, une bonne gestion de trésorerie se traduit par une économie sur les agios bancaires. En aidant les entreprises à mieux gérer leur trésorerie, les banques ne jouent-elles pas contre leur propre intérêt ?

Non. Les banques, entreprises de service, ne sont pas seulement des marchands de gros sous.

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE R.F. IMPRIMÉS

CITATIONS

Le plus petit marchand est savant sur ce point :
Pour sauver son crédit, il faut cacher sa perte.

La Fontaine, *La chauve-souris, le buisson et le canard.*

La banque a toujours été regardée comme le moyen le plus sûr pour arrêter l'usure, en rendant l'argent abondant et à bon marché, et en remettant la confiance.

John Law, *Second mémoire sur les banques.*

Dans les Etats qui font le commerce d'économie, on a heureusement établi des banques qui, par leur crédit, ont formé des nouveaux signes de valeurs. Mais on aurait tort de les transporter dans les Etats qui font le commerce de luxe.

Montesquieu, *De l'esprit des lois.*

Les banquiers ont entre eux une langue particulière, comme les chimistes ; et le passant qui n'est pas initié à ces mystères en est toujours la dupe.

Voltaire, *Dictionnaire philosophique.*

Un commerçant qui fait la banque, et qui veut avoir de l'ordre, doit tenir deux livres principaux ; l'un, appelé livre des traites, pour écrire toutes les lettres de change qu'il tire sur ses correspondants ; l'autre, nommé livre des acceptations, sur lequel il doit écrire par ordre de date les lettres de change qu'il est obligé d'acquitter, en marquant le nom du tireur, la somme, le temps de l'échéance et les noms de ceux qui les lui ont présentées.

L'Encyclopédie.

Lorsque les gens d'un pays ont assez de confiance dans la fortune, la probité et la sagesse d'un banquier pour le croire toujours en état d'acquitter comptant et à vue ses billets et engagements, en quelque quantité qu'il puisse s'en présenter à la fois, alors ces billets finissent par avoir le même cours que la monnaie d'or et d'argent, en raison de la certitude qu'on a d'en faire de l'argent à tout moment.

Adam Smith, *La richesse des nations.*

Moins une nation a de crédit, plus une banque est obligée d'en avoir un qui soit indépendant... Une banque ne doit, ne peut jamais être un établissement national.

Condorcet,
Sur les questions nécessaires pour rétablir les finances.

La France manque d'hommes qui sachent ce que c'est que la banque ; c'est une race d'hommes à créer.

Napoléon Ier, *Déclaration au Conseil d'Etat,* 1806.

Les banquiers peuvent et doivent être considérés comme les agents généraux de l'industrie.

Claude-Henri de Saint-Simon,
Du système industriel.

La fonction distinctive du banquier commence dès qu'il emploie l'argent des autres.

David Ricardo, cité par Walter Bagehot, *Lombard Street.*

Qui maintient le monde, l'ancien comme le nouveau, dans la douleur ou dans le plaisir et donne à la politique cet éclat fallacieux ? L'ombre de la noble audace de Bonaparte ? Non : le Juif Rothschild et son rival chrétien Baring.

Byron, *Don Juan.*

La fonction principale de chaque banquier consiste à commanditer avec sagesse les entreprises qui méritent assistance, en secondant l'extinction des branches vicieuses.

Auguste Comte, *Système de politique positive.*

Les banques sont des réservoirs d'espèces auxquels le commerce doit pouvoir puiser quand les besoins du travail l'exigent.

Isaac Pereire, *Principes de la constitution des banques.*

Banquiers : tous riches, Arabes, loups-cerviers.

Gustave Flaubert, *Dictionnaire des idées reçues.*

Depuis leur naissance, les grandes banques à fronton rehaussé de titres nationaux n'ont été que des sociétés de spéculateurs privés qui se rangeaient aux côtés des gouvernements et se mettaient ainsi en mesure, grâce aux privilèges obtenus, de leur avancer de l'argent.

Karl Marx, *Le Capital.*

Notre Banque Universelle, mon Dieu ! elle va être d'abord la maison classique qui traitera de toutes affaires de banque, de crédit et d'escompte, recevra des fonds en comptes courants, contractera, négociera ou émettra des emprunts. Seulement, l'outil que j'en veux faire surtout, c'est une machine à lancer les grands projets de votre frère.

Emile Zola, *L'argent.*

C'est par l'atelier qu'il faut financer une entreprise industrielle, non par la banque... Pour moi, une banque est surtout un établissement sûr et commode pour tenir son argent en réserve, mais je trouve mieux que le banquier me serve des intérêts que de lui en servir moi-même.

Henri Ford, *Ma vie et mon œuvre*
(Payot, éditeur).

Les banques ont pour fonction première, fondamentale, de servir d'intermédiaires dans les paiements. Ce faisant, elles transforment le capital-argent inactif en capital actif, c'est-à-dire générateur de profit, et, réunissant les revenus de toute espèce, les mettent à la disposition de la classe des capitalistes.

Lénine, *L'impérialisme, stade suprême du capitalisme.*

Sauver les apparences et afficher une respectabilité conventionnelle qui passe les possibilités humaines sont des nécessités de la profession de banquier. A s'y astreindre toute sa vie durant, on devient le plus romantique et le moins réaliste des hommes. Et cette conduite fait si bien partie de leur fonds de commerce que les banquiers ne souffrent pas que leur position soit contestée et qu'ils ne se permettent même pas de la contester eux-mêmes avant qu'il soit trop tard.

John Maynard Keynes, *Essais sur la monnaie et l'économie* (Payot, éditeur).

Les banques croient toujours que l'argent qu'on y a déposé leur appartient et qu'on les vole si on le leur demande.

Jean Cocteau, *Le passé défini.*

Sont considérés comme banques les entreprises ou établissements qui font profession habituelle de recevoir du public, sous forme de dépôts ou autrement, des fonds qu'ils emploient pour leur propre compte, en opérations d'escompte, en opérations de crédit ou en opérations financières.

Loi du 13 juin 1941.

Les établissements de crédit sont des personnes morales qui effectuent à titre de profession habituelle des opérations de banque. Les opérations de banque comprennent la réception de fonds du public, les opérations de crédit, ainsi que la mise à la disposition de la clientèle ou la gestion de moyens de paiement.

Loi du 24 janvier 1984.

BIBLIOGRAPHIE

I. — *Ouvrages généraux*

Bernet-Rollande (Luc), Principes de technique bancaire, 16e éd., Paris, CLET-Editions Banque, 1989.

Bryan (Lowell), La banque éclatée (traduit de l'américain), Paris, InterEditions, 1989.

Burgard (Jean-Jacques), La banque en France, 2e éd., Paris, Presses de la Fondation Nationale des Sciences Politiques (diffusion Dalloz), 1989.

Carmoy (Hervé de), Stratégie bancaire, 2e éd., Paris, PUF, 1989.

Gavalda (Christian) et Stoufflet (Jean), Droit du crédit, Paris, Litec, 1988.

Moschetto (Bruno) et Roussillon (Jean), La banque et ses fonctions, Paris, PUF (coll. « Que sais-je ? », n° 2447), 1988.

Patat (Jean-Pierre), Monnaie, institutions financières et politique monétaire, 4e éd., Paris, Economica, 1987.

Rives-Lange (Jean-Louis) et Contamine-Raynaud (Monique), Précis de droit bancaire, 5e éd., Paris, Dalloz, 1990.

Sousi-Rubi (Blanche), Lexique de banque et de bourse, 3e éd., Paris, Dalloz, 1990.

II. — *Ouvrages spécialisés*

Se référer aux catalogues de La Revue Banque (18, rue La Fayette, 75009 Paris) et des Editions Eska (30, rue de Domrémy, 75013 Paris).

On pourra également consulter les titres suivants de la collection « Que sais-je ? » :

La Bourse des valeurs (n° 825).
Les institutions monétaires en France (n° 1261).
Le crédit à la consommation (n° 1516).
Le crédit-bail immobilier (n° 2082).
Les marchés à terme (n° 2164).
Le capital-risque (n° 2344).
La monnaie électronique (n° 2370).
Les marchés financiers internationaux (n° 2431).
La Banque de France (n° 2462).
Le système financier international (n° 2490).
Les effets de commerce (n° 2493).

III. — *Publications périodiques*

Banque, mensuel (Paris).
Eurépargne, mensuel (Strasbourg).
The Banker, mensuel (Londres).

Euromoney, mensuel (Londres).
Epargne et finance, bimestriel (Paris).
Revue d'économie financière, trimestriel (Paris).
Bulletin trimestriel de la Banque de France.
Rapports annuels de l'Association Française des Banques, du Conseil National du Crédit, de la Commission Bancaire, de la Commission des Opérations de Bourse, de la Banque de France, de la Banque des Règlements Internationaux.